

# RESTAURATION HYDROMOPHOLIQUE LÉGÈRE DU LAMARON

## Pêche au cas pratique

 **5 DÉCEMBRE 2025**

 **À CHAMBLÉT (03)**

 **VISITE PROPOSÉE PAR :**

Pierre MAREY,  
**Fédération de pêche de l'Allier  
(FDPPMA 03)**  
Coralie TALPIN,  
**Etablissement Public Loire (EPL)**  
Elisabeth SAILLARD  
**Agence de l'eau Loire-Bretagne**



## LES PÊCHES AUX CAS PRATIQUES DE L'ARRA<sup>2</sup> ?

Ces rencontres sont destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau. L'ARRA<sup>2</sup> offre la possibilité aux collectivités locales de valoriser leurs actions en proposant des visites de terrain (réalisations, chantiers, projets) ou réunions aux autres membres du réseau. L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques et d'échanger avec ses pairs autour des projets locaux.

[Venez retrouver les pêches organisées sur notre site !](#)

Si vous aussi vous souhaitez proposer une visite de terrain ou une rencontre aux membres du réseau, n'hésitez pas à nous contacter à [arraa@arraa.org](mailto:arraa@arraa.org)

## RENCONTRE ORGANISÉE AVEC LE SOUTIEN DE :



Rejoignez et soutenez le réseau de 1600 professionnels de la gestion des milieux aquatiques : adhérez sur [ARRA.Org](http://ARRA.Org)



## COMPTE RENDU



**L**e Lamaron est un affluent rive droite du Cher situé au sud-est du département de l'Allier. Classé en 1ère catégorie piscicole, il possède un potentiel intéressant avec une population de truites fario. Cependant, son peuplement piscicole apparaît fortement perturbé par la présence d'espèces non attendues dans ce type de milieu et peu robuste en raison des faibles effectifs de la plupart des espèces.

L'étude de diagnostic réalisée sur le Lamaron a fait ressortir que les caractéristiques dégradées du lit du ruisseau était l'une des principales causes affectant la faune aquatique.

Dans le cadre du Contrat Territorial du Cher Montluçonnais porté par l'Etablissement Public Loire, la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 03) s'est portée maître d'ouvrage pour la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique légère du Lamaron.

L'intervention consistait en la diversification des faciès d'écoulement, des habitats piscicoles (recréation d'une alternance de faciès courants et profonds) et à l'aménagement de caches pour la faune aquatique. Elle visait également à redonner au cours d'eau une capacité d'auto-curage suffisante pour limiter le dépôt des sédiments les plus fins, en l'occurrence les sables pour le Lamaron.

Le projet fut donc constitué des travaux suivants :

- Traitement préalable de la ripisylve (abattages, élagage, débroussaillage) ;
- Diversification des écoulements par la mise en place d'épis déflecteurs ;
- Reconstitution des berges érodées par la réalisation de peignes ;
- Constitution de caches et d'abris par l'installation de souches ;
- Diversification du substrat par recharge granulométrique.

# PARTICIPANTS

PACP - Restaurat ion hydr omorphologique du Lamaron -  
05 Décembre 2025 - Chambéry (03)



NOM	Prénom	Structure	
CHERAMY	Antoine	CEN Allier	
DERIGON	Jérôme	SYMISOA	
IRRMANN	Karine	Société de Travaux de l'Environnement	
IRRMANN	Olivier	Société de Travaux de l'Environnement	
MAREY	Pierre	Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
MENDES	Félix	AQUABIO	
PICHOT	Julie	Association Rivière Rhône Alpes Auvergne	
ROIDE	Cédric	Océlian	
SAILLARD	Elisabeth	Agence de l'eau Loire Bretagne	
TALPIN	Coralie	Etablissement Public Loire	

**L**e Lamaron est un cours d'eau évoluant entre champs et forêts principalement, traversant localement quelques parcelles d'habitation. Plusieurs problématiques ont été relevées sur le site. Le ruisseau souffrait d'un ensablement généralisé dû à la géologie du bassin versant, dont le dépôt était aggravé par une largeur du lit mineur localement excessive et une quantité importante de bois mort.

L'uniformisation des écoulements et le colmatage du substrat entraînaient une dégradation de la qualité de l'habitat aquatique le rendant défavorable aux espèces faunistiques les plus sensibles.

## CONCEPTION DU PROJET :

Le projet s'étend sur 1,2 km et s'inscrit dans le programme d'intervention élaboré dans le cadre du Contrat Territorial.

La pêche électrique d'état initial réalisée avant les travaux n'a révélé aucun individu de truite fario, bien que cette espèce soit présente sur d'autres secteurs du Lamaron.

En revanche, de nombreux vairons, des goujons, des loches franches ainsi qu'une écrevisse américaine ont été observés, et l'indice IPR indiquait une qualité écologique mauvaise (couleur orange).

L'action prévoyait initialement deux secteurs d'intervention, mais seul un secteur a été restauré afin d'assurer une intervention plus qualitative au regard du budget alloué aux travaux.



Participant.es de la Pêche au cas Pratique du 5 décembre 2025 observant le Lamaron restauré (@ARRA<sup>2</sup>)

L'instabilité du lit, qui évolue rapidement en raison de l'ensablement, a rendu inutile l'établissement d'un profil en long avant travaux. De plus, végétation rivulaire dense a compliqué l'accès et a rendu la prospection difficile, voire impossible, sur certaines sections. Pour ces raisons, l'implantation des aménagements n'a pas pu être définie au préalable et a été effectuée lors du chantier, après avoir dégagé les accès et enlevé le bois mort pour pouvoir s'adapter au mieux à la nouvelle configuration du lit.

Une précédente pêche aux cas pratiques avait présenté les travaux de diversification des écoulements par la pose de blocs. Mais compte tenu du contexte du Lamaron, il a été préféré de restaurer l'habitat grâce à la mise en place d'épis déflecteurs et l'installation de souches d'arbres, complétés par une recharge granulométrique.

## ACCÈS AU FONCIER :

L'intervention a nécessité l'accord de plusieurs propriétaires/exploitants avec la signature d'une convention. Sur l'ensemble du secteur prospecté, 6 propriétaires ont accepté (14 parcelles), 2 propriétaires ont refusé (4 parcelles) et 2 n'ont pas pu être contactés (2 parcelles).

L'enveloppe financière prévue sur les parcelles ayant fait l'objet d'un refus ou d'une non-réponse a pu être réorientée vers d'autres parcelles dont les conventions ont été signées durant la phase de travaux, permettant ainsi de prolonger le linéaire restauré.

## TRAVAUX :

Le chantier, engagé le 29 septembre 2025 et achevé le 18 novembre (grâce à une dérogation permettant de dépasser la date du 1er novembre), s'est attaché à travailler sur plusieurs compartiments complémentaires. Les travaux ont consisté principalement en :

- Le traitement de la végétation, destiné à dégager l'emprise des travaux, créer les accès et retirer du lit les embâcles les plus volumineux.
- La diversification des écoulements par la mise en place de 102 épis déflecteurs, en pieux morts jointifs et en fascine de branches.
- La création d'abris pour la faune piscicole avec l'installation de 16 souches d'arbres et la confection de 5 peignes (servant également de



Epi déflecteur installé sur le Lamaron (5 décembre 2025 - © ARRA<sup>2</sup>)

protection de berge au niveau d'encoches d'érosion importantes en piégeant les sédiments).

- La diversification du substrat par une recharge sédimentaire en matériaux graveleux d'un volume d'environ 75 m<sup>3</sup>, pour recréer des habitats adaptés à la faune, notamment des zones de frayères pour la truite fario.

Les végétaux issus du traitement de la végétation ont été réutilisés dans les aménagements : les arbres et les branches ont servi à garnir les fascines et les peignes, tandis que les souches ont été extraites des embâcles. Les pieux qui ont été utilisés sont en robinier faux acacia.



Exemples d'aménagements utilisant les végétaux issus du site de travaux (5 décembre 2025 - ARRA<sup>2</sup>)

La recharge granulométrique a été opérée avec des matériaux issus d'une carrière choisie pour sa proximité afin de réduire l'empreinte carbone et de garantir une compatibilité géologique. Deux classes de taille ont été utilisées :

- Diamètre 20 à 40 mm, correspondant à la granulométrie des frayères à truite fario.
- Diamètre 80 à 150 mm pour structurer le substrat et essayer de stabiliser les matériaux précédents en évitant leur charriage lors des crues.



Exemple de matériaux utilisés (5 décembre 2025 - ©ARRA<sup>2</sup>)

L'intervention a été réalisée principalement à l'aide d'une petite pelle mécanique équipée d'un grappin et d'un enfonce-pieu. Bien que sa portée limitée ait restreint l'accès à certains endroits, sa maniabilité a permis de limiter l'impact du chantier sur le milieu (réduction des ornières, des tassemens du sol et des abattages nécessaires aux accès).

Les travaux ont été exécutés par l'entreprise STE (Société de Travaux de l'Environnement).

## RÉSULTATS ET OBSERVATIONS

Le Lamaron a montré une forte réactivité à ces aménagements. Dès un mois après la restauration, les effets étaient déjà bien visibles : déplacement des bancs de sable, déviation des écoulements par les épis, rehaussement de la lame d'eau, augmentation des caches pour la faune aquatique... la diversification des habitats est engagée. Il ne reste plus qu'à la truite fario de recoloniser ce secteur, retour qui sera vérifié lors des suivis piscicoles prévus pour les prochaines années.



Le Lamaron restauré (5 décembre 2025 - © ARRA<sup>2</sup>)

Le projet a ainsi atteint son objectif initial : casser l'homogénéité du milieu tout en conservant la mobilité naturelle du cours d'eau.

Compte tenu de la dynamique du Lamaron, le projet aurait pu s'étendre sur deux à trois ans pour pouvoir ajuster au mieux les travaux. Une première année dédiée uniquement au traitement de la végétation et des embâcles aurait permis au cours d'eau de retrouver un nouvel équilibre, notamment concernant son ensablement. Une seconde phase d'implantation des aménagements aurait ensuite été réalisée pour enfin, si nécessaire, entreprendre une dernière intervention avec la recharge granulométrique.

La restauration du cours d'eau a été bien accueillie localement malgré quelques réticences initiales.

Une durée plus longue peut également favoriser l'acceptation sociale de ce type projet.

## **FINANCEMENTS :**

Le projet a bénéficié du financement de plusieurs organismes :

- 43 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- 20 % par le Département de l'Allier
- 17 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 20 % en autofinancement